



Direction de l'instruction publique et de la culture

Sulgeneckstrasse 70
3005 Berne
+41 31 633 85 11
bdk@be.ch
www.bkd.be.ch

Loïc Lang
Ligne directe : 031 636 71 42
loic.lang@be.ch

Direction de l'instruction publique et de la culture, Sulgeneckstrasse 70, 3005 Berne

Aux destinataires de la procédure de consultation concernant la modification de la loi portant adhésion au Concordat intercantonal concernant la Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (L Concordat HEP-BEJUNE)

Votre référence :

Berne, le 20 mai 2020

Notre référence : 2019.ERZ.73025

Classification : Non classifié

**Loi portant adhésion au Concordat intercantonal instituant la Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (L Concordat HEP-BEJUNE).
Ouverture de la procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

Par arrêté du 20 mai 2020, le Conseil-exécutif a habilité la Direction de l'instruction publique et de la culture à soumettre la Loi portant adhésion au Concordat intercantonal instituant la Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (L Concordat HEP-BEJUNE) à la procédure de consultation. Les principaux éléments du projet sont les suivants :

Le Concordat intercantonal créant une Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HEP-BEJUNE)¹ date de 2000. Depuis lors, le paysage des hautes écoles suisses a fortement évolué et de solides expériences dans la formation des enseignantes et enseignants au niveau tertiaire ont pu être faites. Par ailleurs, la Loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles, et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles entrée en vigueur en 2015, exige que toutes les hautes écoles suisses obtiennent une accréditation institutionnelle jusqu'en 2022. La révision du Concordat a donc comme objectif principal une adaptation de la structure organisationnelle de HEP-BEJUNE basée sur l'expérience des deux dernières décennies et remplit en même temps les conditions nécessaires à l'obtention de l'accréditation.

L'innovation principale du nouveau Concordat est la création d'un conseil comme organe de direction de la HEP-BEJUNE. Le rôle de ce nouvel organe est de définir l'orientation stratégique de l'institution dans l'accomplissement de sa mission en matière d'enseignement, de recherche et de prestations de services. Cela permettra au comité stratégique existant, composé des représentants des trois gouvernements cantonaux, de se concentrer à l'avenir sur les aspects politiques et financiers ainsi que sur la compatibilité avec les stratégies éducatives cantonales et intercantionales.

¹ Concordat intercantonal créant une Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel, entré en vigueur le 1^{er} août 2001 (RSB 439.28-1)

Avec la création d'un conseil de la HEP-BEJUNE, un modèle de gouvernance similaire à celui de nombreuses hautes écoles suisses sera mis en place.

En introduisant l'élaboration d'un plan stratégique et d'un mandat de prestations de quatre ans, le Concordat renouvelé vise également à aligner la gestion de l'institution sur les modèles déjà en vigueur dans de nombreuses autres hautes écoles, y compris celles du canton de Berne.

La gestion opérationnelle de HEP-BEJUNE par un rectorat composé de la rectrice ou du recteur et de deux vice-rectrices ou vice-recteurs a fait ses preuves ; elle reste ancrée dans le Concordat. Le Concordat renouvelé simplifie les dispositions concernant le financement commun de l'institution par les trois cantons partenaires, tout en maintenant les principes financiers de base. Les compétences politiques et financières des organes des trois cantons restent également inchangées.

Les documents relatifs à la loi d'adhésion au concordat révisé, soumis à la consultation, sont publiés sur internet à l'adresse www.be.ch/consultations.

Nous vous prions de nous envoyer votre avis avant le 6 juillet 2020 :

- par la poste à l'adresse suivante : Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne, Office de l'enseignement supérieur, Sulgeneckstrasse 70, 3005 Berne,
- ou par courriel à l'adresse PolitischeGeschaefte.bkd@be.ch.

Monsieur Loïc Lang se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél : 031 636 71 42).

En vous remerciant de votre participation, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Direction de l'instruction publique et de
la culture

Christine Häsler
Conseillère d'Etat